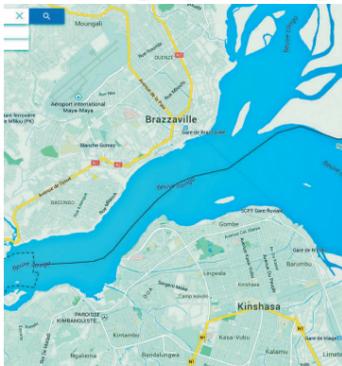


RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 4141 - JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021

ELECTIONS DE 2023

La Céni pour un processus électoral apaisé

Conscient de l'enjeu, le nouveau président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) a initié récemment un séminaire de renforcement des capacités destiné au personnel de cette institution afin de l'amener à maîtriser quelques fondamentaux censés l'outiller afin de prétendre administrer avec efficacité une institution de cette ampleur. Les thématiques opérationnelles transversales et spécifiques ont été au menu des échanges qui ont permis d'apporter un éclairage judiciaire sur la manière de mener les opérations électorales avec l'implication de toutes les parties prenantes au processus.



Page 3

Le président de la Céni, Denis Kadima



Augustin Matata Ponyo

SÉNAT

Controverse autour du recouvrement par Matata Ponyo de ses immunités

Alors que son dossier judiciaire avait été déclaré non-lieu, le sénateur Matata Ponyo continue d'être l'objet des restrictions de liberté de mouvement. C'est en tout cas ce que l'intéressé avait révélé lors de la plénière du 6 décembre à la chambre haute, réclamant le recouvrement de ses immunités parlementaires.

En réaction, le président de l'institution, Modeste

Bahati, a fait remarquer qu'en vertu de l'article 151 de la Constitution qui interdit au Parlement de s'ingérer dans les affaires judiciaires, son institution ne pouvait, à ce stade, donner une suite favorable à cette requête pour laquelle elle attend d'être notifiée.

Page 2

DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA NATION

Félix Tshisekedi devant le congrès le 13 décembre



Des députés nationaux au cours d'une plénière

Pour la troisième fois depuis son avènement à la magistrature suprême, le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, sera devant les deux chambres du Parlement réunies en congrès le 13 décembre. Les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat ont déjà été saisis à propos. Il est à noter que l'adresse du président de la République n'appelle aucun débat et est attendue dans un contexte où le pays est confronté à l'insécurité grandissante dans sa partie orientale où deux provinces ont été placées sous état de siège depuis six mois.

Page 3

COVID-19

Les officiers généraux et supérieurs de la police sensibilisés à la vaccination



Les officiers de la police nationale durant l'atelier

Le ministre de la Santé publique a, au cours d'une journée de sensibilisation organisée récemment à Kinshasa, appelé à l'implication de tous les acteurs et forces vives de la société afin que le pays freine la propagation de la covid-19 et sauve la population face à cette pandémie mondiale.

Le Dr Jean-Jacques Mbungani a invité les officiers généraux et supérieurs de la police nationale congolaise à adhérer à la campagne de vaccination. Il les a, en outre, exhortés à s'impliquer dans la mobilisation de la population en faveur de la vaccination anti-covid-19.

Page 4

SÉNAT

Controverse autour du recouvrement par Matata Ponyo de ses immunités parlementaires

Alors qu'un non-lieu avait été déclaré pour son dossier judiciaire, le sénateur Matata Ponyo continue d'être l'objet des restrictions de liberté de mouvement.

La révélation a été faite par l'intéressé lui-même, lors de la plénière du 6 décembre à la chambre haute du Parlement, tout en réclamant le recouvrement de ses immunités parlementaires. Pour l'ex-Premier ministre, le prononcé de la Cour constitutionnelle qui s'est déclarée incompétente dans l'affaire la mettant en cause consacre la fin et la clôture totale du dossier. La Haute Cour avait ainsi relevé que n'étant plus Premier ministre, Augustin Matata Ponyo n'est plus justiciable de sa juridiction et ses co-prévenus aussi ne relèvent pas non plus de sa compétence. De ce fait, il a le plein droit de recouvrer ses immunités vu que son juge naturel n'a pas été prévu par la Constitution.

Dans sa motion incidentielle au cours de la plénière de lundi, cette figure de proue de la « Kabilie » a alerté là-dessus, sollicitant l'implication du Sénat afin qu'il recouvre ses libertés de mouvement. Mais les choses ne paraissent pas aussi simples.

Au niveau du bureau de l'institution, c'est un autre son de cloche qui se fait entendre. Le président Modeste Bahati a fait remarquer qu'en vertu de l'article 151 de la Constitution qui interdit au Parlement de s'ingérer dans les affaires judiciaires, son institution ne pouvait, à ce stade, donner une suite favorable à la requête de Matata Ponyo. « L'ar-



L'ex-Premier ministre Matata Ponyo

« L'article 151 de la Constitution nous interdit formellement de nous immiscer dans les procédures judiciaires. En d'autres termes, le Parlement, le pouvoir législatif dans l'article 151 alinéa 2 dispose que le pouvoir législatif ne peut statuer sur les différences juridictionnelles ni interférer une décision de justice ni s'opposer à son exécution », a martelé le président Modeste Bahati, alors que Matata Ponyo et ses soutiens lui

opposaient l'article 168 de la même Constitution. Celle-ci confirme le caractère inattaquable des arrêts de la Cour constitutionnelle.

En outre, n'ayant pas encore été notifié par cette décision de justice, le bureau du Sénat continue de faire la sourde oreille à la requête de Matata Ponyo. « Ceci veut dire que le jour où nous serons notifiés formellement, nous allons tout simplement exécuter la décision qui nous sera communiquée », a précisé Bahati Lukwebo. Pendant ce temps, le sénateur Matata Ponyo continue d'avoir maille à partir avec le procureur général près la Cour constitutionnelle qui, malgré l'arrêt de la haute Cour, tient coûte que coûte à transférer son dossier à la Cour de cassation.

Rapellons que Matata Ponyo et ses co-accusés, Patrice Kitebi et Christophe Grobler, étaient poursuivis pour détournement de plus de deux cents millions de dollars dans le cadre de l'exécution du projet relatif au parc agroindustriel de Bukanga Lonzo. Depuis le début de l'affaire, le camp Matata n'a cessé de dénoncer une procédure irrégulière de la part du procureur général près la Cour constitutionnelle.

Dossier à suivre.

Alain Diasso

« L'article 151 de la Constitution nous interdit formellement de nous immiscer dans les procédures judiciaires. En d'autres termes, le Parlement, le pouvoir législatif dans l'article 151 alinéa 2 dispose que le pouvoir législatif ne peut statuer sur les différences juridictionnelles ni interférer une décision de justice ni s'opposer à son exécution », a martelé le président Modeste Bahati

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzongi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ELECTIONS DE 2023

La Céni balise la voie pour un processus électoral apaisé

A peine qu'il a pris les rênes de la Centrale électorale, Denis Kadima, le nouveau patron de la Commission électorale nationale indépendante ((Céni), a pris ses marques.

Le temps presse. La mise à niveau du personnel, cadres et agents de la Céni en prévision des échéances électorales de 2023 s'impose. Il faut, d'ores et déjà, élaborer une feuille de route, voter un budget et mettre en place diverses stratégies pour mieux organiser le processus électoral. A présent qu'une tendance au consensus est en train de se dessiner autour de sa personne à la suite du quitus des évêques catholiques membres de la Conférence épiscopale nationale du Congo, hier encore réfractaires à sa candidature, Denis Kadima a aujourd'hui les coudées franches pour mener le processus électoral à bon port.

Conscient de l'enjeu, le nouveau président de l'institution a initié récemment un séminaire de renforcement des capacités destiné au personnel de la Céni afin de l'amener à maîtriser quelques fondamentaux censés l'outiller afin de prétendre administrer avec efficacité une institution de l'ampleur de la Céni. Les thématiques opérationnelles transversales et spécifiques étaient au menu



Le président de la Céni, Denis Kadima

des échanges qui ont permis d'apporter un éclairage judiciaire sur la manière de mener les opérations électorales avec l'implication de toutes les parties prenantes au processus électoral. Par l'organisation de ce séminaire, Denis Kadima a tenu à apporter sa touche de renouveau aux différentes approches stratégiques pour la

« Ce séminaire a permis à la Céni désormais de se doter d'une feuille de route, des orientations en rapport avec le plan stratégique que nous allons développer dans l'avenir, d'un budget des opérations futures, d'un plan logistique des opérations, d'un canevas des réformes du cadre légal, d'une stratégie de sensibilisation et d'une stratégie de communication publique », a indiqué Denis Kadima

bonne gestion du processus électoral. Ainsi donc, divers thèmes ont été abordés.

Du leadership et gestion des conflits électoraux à la problématique de vote des Congolais de l'étranger, en passant par la participation des femmes, jeunes et autres groupes spécifiques au processus électoral, sans oublier la diplomatie électorale ainsi que les systèmes électoraux, toute la problématique électorale avait été scrutée dans toute sa diversité. « Ce séminaire a permis à la Céni désormais de se doter d'une feuille de route, des orientations en rapport avec le plan stratégique que nous allons développer dans l'avenir, d'un budget des opérations futures, d'un plan logistique des opérations, d'un canevas des réformes du cadre légal, d'une stratégie de sensibilisation et d'une stratégie de communication publique », a indiqué Denis Kadima pour qui, la voie est désormais balisée en perspective de l'organisation des élections de 2023.

Alain Diasso

DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA NATION

Félix Tshisekedi devant le congrès le 13 décembre

Pour la troisième fois depuis son avènement à la magistrature suprême, le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, sera devant les deux chambres du Parlement réunies en congrès, lundi prochain.



Le président de la République, Félix Tshisekedi

Le président de la République prononcera, conformément aux usages, un discours sur l'état de la nation

au cours de la plénière tant attendue. Les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat ont déjà été saisis à

propos, a confirmé le président de la chambre haute lors de la plénière du 6 décembre avant de procéder à

la lecture de la correspondance du chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, sollicitant la convocation du congrès.

Il est à noter que l'adresse du président de la République n'appelle aucun débat. Elle est attendue dans un contexte où le pays est confronté à l'insécurité grandissante dans sa partie orientale où deux provinces ont été placées sous état de siège depuis six mois. Cette mesure n'ayant pas apporté de résultats positifs, les troupes ougandaises sont intervenues et mènent des opérations depuis le 30 novembre dernier contre les combattants ADF dans le territoire de Beni.

Le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, est particulièrement attendu sur le volet social où les signaux sont au rouge à l'approche des festivités de fin d'année sur fond d'une inflation galopante et d'une embellie économique dont les effets tardent encore à se manifester. Le garant de la nation est, par ailleurs, appelé à rassurer ses compatriotes sur certaines déviations judiciaires qui annihilent ses efforts d'instaurer un Etat de droit en République démocratique du Congo, mais aussi et surtout sur le bilan de son mandat en cours à la tête du pays.

Alain Diasso

NORD-UBANGI

Le gouverneur Izato Nzege démissionne

Le gouverneur de la province du Nord-Ubangi a déposé sa lettre de démission auprès du chef de l'Etat, le 7 décembre. Il motive sa décision par la pression faite sur lui par les députés provinciaux, ce qui a créé l'instabilité institutionnelle dans cette partie du pays.

Le désistement d'Izato Nzege Koloke intervient après une motion de censure initiée contre lui et son gouvernement provincial. Il l'a confirmé dans une interview accordée le 8 décembre au média en ligne 7sur7.Cd. « A la suite de leur pression et l'instabilité institutionnelle, j'ai pris la décision courageuse de démissionner de mes fonctions de gouverneur du Nord-Ubangi », a signifié le gouverneur, accusant les députés provinciaux d'être à la base de son abdication.

Faisant état de la pression exercée sur lui, il a demandé au chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo, le garant du bon fonctionnement des institutions de la République, de trancher. Le gouverneur démissionnaire a rappelé que sa province traverse des difficultés financières et les députés provinciaux ne tiennent pas compte de cette situation. « Ils veulent toujours faire pres-

sion sur le gouverneur », s'est-il plaint.

De son côté, l'Assemblée provinciale était décidée à examiner la motion de censure initiée contre l'équipe gouvernementale de ce dernier. Il est, en effet, rappelé que la plénière de l'Assemblée provinciale du Nord-Ubangi avait adopté, le 20 novembre dernier, un rapport circonstancié adressé au chef de l'Etat, lui demandant de destituer le gouverneur Izato Nzege pour son refus de se présenter devant les députés provinciaux qui l'avaient interpellé. Par la suite, deux ministres provinciaux membres du regroupement politique Zaïre et alliés au gouverneur avaient démissionné de leurs portes. Izato Nzege Koloke, souligne-t-on, avait été élu gouverneur du Nord-Ubangi en avril 2019.

Lucien Dianzenza



Le gouverneur Izato Nzege Koloke/DR

COVID-19

Les officiers généraux et supérieurs de la police sensibilisés à la vaccination

Les hauts cadres de la police ont été appelés à s'impliquer aux côtés de toutes les forces vives de la nation, afin que le pays freine la propagation de la covid-19 et sauve la population face à cette pandémie mondiale.

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, le Dr Jean-Jacques Mbungani, a appelé à l'implication de tous les acteurs et forces vives de la société afin que le pays arrive à freiner la propagation de la covid-19 et sauver sa population de cette pandémie mondiale. Il a lancé son appel au cours d'une journée de sensibilisation organisée récemment à l'intention des officiers généraux et supérieurs de la police nationale congolaise.

En présence du vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Affaires coutumières et Décentralisation, Jean-Claude Moliye, les officiers généraux et supérieurs de la police nationale congolaise ont été mobilisés pour le vaccin, afin de se protéger et protéger les autres contre le coronavirus. Comme dit le slogan du ministère de la Santé, "Faisons nous vacciner pour nous protéger et protéger tous ceux que nous aimons".

Le ministre Jean-Jacques Mbungani a invité les officiers généraux et supérieurs de la police nationale à adhérer à la campagne de vaccination, en se faisant vacciner. Il les a, en outre, exhortés à s'impliquer dans la mobilisation de la population en faveur de la vaccination anti-covid-19.

Cette séance a été marquée par un jeu des questions et

réponses. Toutes les préoccupations des responsables de la police nationale ont trouvé des réponses satisfaisantes de la part du ministre de la Santé. « Nous espérons que l'implication des officiers supérieurs de la police nationale congolaise permettra d'augmenter le nombre de personnes vaccinées. Et c'est pour cette raison fondamentale que je suis devant vous afin de vous demander de vous engager davantage dans la lutte contre la covid-19, en encourageant vos subalternes à se faire vacciner », a indiqué le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention.

La République démocratique du Congo, a-t-il ajouté, n'éprouve aucun problème de vaccin. Grâce au plaidoyer permanent du chef de l'Etat, président en exercice de l'Union africaine, les vaccins sont aujourd'hui disponibles, avec une diversification de choix. En effet, le pays dispose des vaccins tels que Pfizer, Moderna, Sinovac, Johnson & Johnson. Le Programme élargi de vaccination, avec l'appui des partenaires techniques, a été instruit d'installer un site de vaccination à l'hôtel Béatrice et un vaccinodrome à la place des évolués à Gombe, pour permettre aux personnes travaillant dans l'agglomération ainsi qu'aux officiers et agents de la police de se faire vacciner.



Des officiers de la police nationale lors de l'atelier/Adiac

Le message du ministre Jean-Jacques Mbungani auprès des officiers généraux et supérieurs de la police a été suivi d'effets positifs dans la mesure où plusieurs d'entre eux se sont fait vacciner et ont promis de mobiliser leurs subalternes à cet effet.

Une initiative saluée par le vice-ministre de l'Intérieur

De son côté, le vice-ministre de l'Intérieur a salué l'initiative du ministre de la Santé dans la sensibilisation à la covid-19. Jean-Claude Moliye a indiqué que cette séance a été importante pour la police et ses autorités. « Contrairement aux rumeurs, j'ai noté que notre

institution est très exposée à la contamination à la covid-19. Cette réalité exige de notre part plus d'engagement en travaillant en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et techniques afin d'élargir les connaissances scientifiques sur ce virus, étendre la couverture vaccinale sur l'échelle nationale, renforcer la participation minoritaire, renforcer les mesures d'hygiène publique et individuelle. Ces mesures précitées ont pour objectif de faire obstacle à la propagation de cette pandémie », a souligné le vice-ministre de l'Intérieur. Cette activité a été organisée par le ministère de la Santé publique, Hygiène et Préven-

tion, en collaboration avec le commissariat général de la police nationale congolaise, avec l'appui financier du Projet de développement du système de santé.

Précisons que cette séance de sensibilisation des officiers généraux et supérieurs de la police vient après celle des avocats, magistrats et personnel judiciaire ainsi que des parlementaires. Elle s'inscrit dans une stratégie de communication mise en place par le ministre Jean-Jacques Mbungani qui vise à associer toutes les couches sociales en faveur de la vaccination contre la covid-19.

Blandine Lusimana

COOPÉRATION

Bientôt la construction de la ligne de transport d'énergie Kamanyola-Bujumbura

La ligne de transport d'énergie entre Kamanyola, en République démocratique du Congo (RDC) et Bujumbura, au Burundi, selon la Banque africaine de développement (BAD), servira notamment à évacuer vers le Burundi la production d'énergie de la future centrale hydroélectrique régionale de Ruzizi III sur la rivière Ruzizi, à la frontière entre la RDC et le Rwanda, et permettra de fournir 400 gigawattheures par an au Burundi. Au moins 430 000 personnes auront potentiellement accès à l'électricité grâce à ce projet, indique la BAD.

Le projet de la centrale hydroélectrique régionale de Ruzizi III fait partie du Programme de développement des infrastructures en Afrique, explique la BAD, et concerne le Burundi, la RDC et le Rwanda. Il consiste en la construction d'un barrage au fil de l'eau (situé sur la rivière Ruzizi, entre la RDC et le Rwanda, en aval du barrage hydroélectrique de Ruzizi II), d'une centrale électrique de 147 MW et d'un poste de répartition.

La capacité totale actuelle du Burundi sera doublée et celle du Rwanda augmentée de moitié. Quant à la RDC, sa part permettra d'accroître l'offre dans sa partie orientale, non reliée au réseau interconnecté, tout en procédant à une réduction sensible de l'énergie d'origine thermique. « Le projet contribuera à la satisfaction des besoins de la population et de l'économie, en général, conformément aux stratégies nationales de développement des pays concernés qui soulignent l'importance d'un approvisionnement en électricité fiable et à un coût abordable pour leur transformation socio-économique durable », indique la BAD.

Dix-huit mois de travaux

La signature du contrat pour la construction de la ligne de transport d'énergie Kamanyola-Bujumbura et du poste de Bujumbura, financée par la BAD et l'Union européenne (UE), a eu lieu le 2 décembre, en présence du ministre burundais de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, Ibrahim Uwizéy, du responsable-pays de la BAD au Burundi, Daniel Ndoye, et de l'ambassadeur de l'UE au Burundi, Claude Bochu. Les travaux seront exécutés par l'entreprise KEC international. Le contrat a été signé d'une part, par le directeur général de la Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité du Burundi, Jean Albert Manigomba, et, d'autre part, par le représentant de l'entreprise KEC international, SarveshKumar Gupta.

Les travaux dureront dix-huit mois et permettront, notamment, de construire une ligne de transport d'énergie de 220 kilovolts (kV) de 80 kilomètres reliant Kamanyola, en RDC, et Bujumbura, au Burundi, ainsi que de construire un poste de 220/110/30 kv à Bujumbura.

Le gouvernement du Burundi a reçu un financement d'un montant total de 30,70 millions d'euros, dont 15,70 millions d'euros



Une ligne à haute tension

de la BAD et 15 millions d'euros de l'UE, pour réaliser le Projet multinational d'interconnexion des réseaux électriques des pays des lacs équatoriaux du Nil - composante ligne électrique Kamanyola-Bujumbura et du poste associé.

Améliorer les conditions de vie de la population

Le projet, indique la BAD, vise à améliorer les conditions de vie de la population et à renforcer

la qualité du cadre de développement économique et social de la région, ainsi que du pays, par un accès accru à l'électricité à un coût abordable pour la population, grâce à la hausse des échanges transfrontaliers d'énergie électrique. Les financements de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne augmenteront la quantité d'électricité disponible. Ils contribueront à réduire le coût moyen de production d'électricité

et favoriseront l'accès de la population à l'énergie.

La BAD et l'UE ont toujours soutenu le Burundi dans les projets d'interconnexion des réseaux électriques régionaux, en permettant le renforcement de la coopération, l'intégration régionale et la réduction des coûts de l'énergie, grâce aux échanges transfrontaliers d'électricité, souligne la BAD.

Patrick Ndungidi

PROMOTION DE LA LIBERTÉ DE PRESSE

Des sanctions exigées après l'agression d'un reporter-cameraman dans un stade

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) exhorte les autorités de la Fédération congolaise de football et de la Confédération africaine de football à diligenter une enquête pour identifier les supporters indécents, auteurs d'actes décriés contre Isaac Nzuzi Zola, reporter-cameraman à la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC), et les sanctionner conformément au règlement sportif.

L'organisation indépendante de défense et de promotion de la liberté de presse s'est indignée de l'agression brutale contre le reporter-cameraman Isaac Nzuzi Zola. Elle exige des sanctions contre les supporters de l'équipe de football Daring club Motema Pembe (DCMP), auteurs de l'agression brutale sur ce professionnel des médias.

Condamnant vigoureusement cette agression d'un professionnel de la presse en plein exercice de son métier, l'Olpa indique qu'il s'agit manifestement d'une atteinte grave à la liberté de presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Elle exhorte, par consé-



Isaac Nzuzi Zola

quent, les autorités de la Fédération congolaise de football et de la Confédération africaine de football à diligenter une enquête pour identifier ces sup-

porters indécents, auteurs des actes décriés, et les sanctionner conformément au règlement sportif. Le reporter-cameraman, rapporte Olpa, a été agres-

sé le 5 décembre par des supporters de DCMP, au Stade des martyrs de la Pentecôte de Kinshasa, au moment où il effectuait un reportage sur la rencontre

ayant opposé le DCMP à l'Union sportive gendarmerie nationale du Niger. A en croire Olpa, Isaac Nzuzi Zola a été passé à tabac par des supporters en colère après l'élimination de leur équipe de la coupe africaine des clubs. « Ils reprochaient au journaliste le fait d'interviewer les dirigeants de DCMP après le match qui s'est soldé sur la victoire du club de Kinshasa (1-0) contre son hôte nigérien. Le journaliste s'en est sorti avec des douleurs atroces au niveau de la tête et des côtes. Il a été transféré à l'hôpital du camp Kokolo pour des soins appropriés », a précisé cette organisation dans son communiqué du 7 décembre.

Lucien Dianzenza

DROITS DE L'HOMME

Le CNDH expose les textes sur les libertés fondamentales au Congo

Le Centre de documentation sur les droits de l'homme, affilié à la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), en collaboration avec le Centre d'information des Nations unies organise, du 6 au 9 décembre, à Brazzaville une exposition des textes de protection des droits de l'homme en vigueur en République du Congo, en prélude au 73^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme.

L'objectif visé par l'exposition consiste à promouvoir, de manière globale, les droits de l'homme au Congo et éduquer le grand public, partager l'innovation, promouvoir le progrès et encourager la coopération. « *La méconnaissance des droits de l'homme conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité. Or, l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme* », a déclaré Antoine Malonga, secrétaire général du CNDH.

Sur huit stands, de nombreux visiteurs actualiseront leurs notions sur les textes généraux, à savoir les droits des personnes en situation de handicap; de l'enfant; des peuples autochtones; de la femme; les droits garantissant la santé; les droits sociaux économiques; la protection des réfugiés et migrants au Congo.

Les visiteurs curieux et les dé-



légués de différentes institutions profiteront de l'occasion pour assister aux conférences thématiques interactives ainsi

qu'à un condensé sur le forum Chine-Afrique sur les droits de l'homme. Le secrétaire général du CNDH a décliné les

La visite des stands par les officiels Adiac missions fondamentales de l'institution qui se résument à « *entreprendre des actions de sensibilisation aux droits de*

l'homme à l'intention du plus large public. Élaborer, collecter et diffuser la documentation relative aux droits de l'homme, encourager l'enseignement et la recherche sur les droits de l'homme ainsi que mettre en œuvre ou proposer aux pouvoirs publics des activités et des programmes susceptibles de renforcer la promotion, la connaissance des droits de l'homme au sein de la société congolaise.

Le CNDH dispose d'un centre de documentation sur les droits de l'homme qui a débuté à élaborer, collecter et diffuser la documentation relative aux libertés fondamentales. « *Avec le Pnud, nous avons commencé à créer et à équiper. Nous continuons à travailler ensemble à son développement et au renforcement de ses capacités d'accueil et de service pour en faire un instrument efficace de la promotion des droits de l'homme* », a précisé Antoine Malonga.

Fortuné Ibara

ETATS-UNIS/RUSSIE

Joe Biden menace de « fortes sanctions » en cas d'escalade militaire en Ukraine

Les présidents Joe Biden et Vladimir Poutine ont échangé, le 7 décembre par vidéoconférence, sur le sujet brûlant de l'Ukraine, pour lequel Moscou est accusé par Washington de vouloir envahir. Selon un communiqué de la Maison-Blanche, Joe Biden a « fait savoir » à Vladimir Poutine que la Russie s'exposerait à de « fortes sanctions, entre autres économiques » en cas d'escalade militaire en Ukraine. Le président américain a également « exprimé la profonde préoccupation » des Etats-Unis et de leurs alliés face à l'accumulation de troupes russes à la frontière avec l'Ukraine. « *Vladimir Poutine a répondu qu'il ne fallait pas rejeter la responsabilité sur les épaules de la Russie* », a fait savoir le Kremlin dans un communiqué. Le président russe a dénoncé le potentiel militaire croissant de l'Otan aux frontières de la Russie lié à son soutien à l'Ukraine et a demandé des « garanties » sur le non-élargissement de l'alliance vers l'Est. « *L'Otan fait des tentatives dangereuses d'user du territoire ukrainien et développe son potentiel militaire à nos frontières, c'est pourquoi la Russie a un intérêt sérieux à des garanties juridiques sûres excluant un élargissement de l'Otan à l'Est* », a écrit le Kremlin dans un communiqué.

Il a aussi dénoncé « la ligne destructrice de Kiev » qui, selon lui, cherche à « démonter » les accords de Minsk de 2015, un processus de paix censé mettre fin au conflit entre forces ukrainiennes et séparatistes prorusses dans l'Est de l'Ukraine et qui est au point mort depuis des années. « *Les dirigeants se sont entendus pour demander à leurs représentants d'entamer des consultations de fond sur ces sujets sensibles* », a indiqué la présidence russe.

Vladimir Poutine a, en outre, proposé à Joe Biden de lever toutes les mesures de rétorsion visant les missions diplomatiques de leurs deux pays prises ces derniers mois en pleines tensions entre les Etats-Unis et la Russie. Washington et Kiev accusent Moscou de masser des troupes à la frontière avec l'Ukraine pour attaquer le pays, jouant le scénario qui avait vu les Russes annexer la péninsule de Crimée en 2014, et précipiter l'Ukraine dans une guerre qui a fait plus de 13 000 morts. Rappelons que Joe Biden et Vladimir Poutine se sont vus pour la première fois au Kremlin en 2011. Ils se sont ensuite retrouvés à Genève en 2014, puis dans la même ville en juin de cette année, Joe Biden alors devenu président. Depuis, les contacts ont continué tout comme les tensions.

Yvette Reine Nzaba

FORUM SUD-SUD

Valère Gabriel Eteka-Yemet souligne les spécificités des droits de l'homme au Congo

Le président de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), Valère Gabriel Eteka-Yemet, a porté, le 8 décembre en Chine, la voix du Congo dans le cadre du forum des droits de l'homme Sud-Sud et invité les Etats en développement à unir les forces pour conjurer les épreuves.

Le forum des droits de l'homme Sud-Sud est une plate-forme importante pour promouvoir le développement et les progrès des pays en développement. A travers cette rencontre, la Chine veut créer une synergie pour valoriser autrement les droits de l'homme.

La troisième édition du forum des droits de l'homme Sud-Sud a pour thème « La priorité au peuple et la gouvernance globale en matière des droits de l'homme ». Devant les délégations des Etats, des ONG et des associations, le président du CNDH a consacré son intervention au sous-thème « Le multilatéralisme et la gouvernance des droits de l'homme dans le monde ».

Il a expliqué les spécificités du Congo, un pays qui a fait des progrès considérables dans le développement des libertés fondamentales, entre autres, l'éducation, la santé... « *La République du Congo, en ce qui la concerne, accorde une attention toute particulière à l'indivisibilité des droits de l'homme... Parmi les droits économiques, sociaux et culturels, la République du Congo réserve une place importante au droit à l'éducation... La loi garantit la gratuité de l'enseignement pour tous les enfants, dans les écoles publiques, allant du niveau primaire au secondaire* », a déclaré Valère Gabriel

Eteka-Yemet.

Dans le cadre de la formation, le président du CNDH s'est félicité des bourses de formation que la Chine octroie aux étudiants et aux fonctionnaires ainsi que de l'équipement de l'institution dont il dirige en matériels informatiques et bureautiques. Sur le plan sanitaire, le Congo est parmi les premiers pays à mettre en œuvre l'arsenal des mesures pour riposter à la Covid-19, entre autres, la reconduction de l'état d'urgence, le renforcement des mesures barrières et la vaccination. « *Le droit à la santé figure également en bonne place dans l'agenda du gouvernement congolais. Conscient que c'est un droit fondamental qui fusionne avec le droit à la vie, le tout premier de l'homme, le gouvernement, en relation avec d'autres pays en développement et la Chine, a été parmi les premiers dans le monde à appliquer avec fermeté les mesures barrières de lutte contre la pandémie de covid-19* », a précisé le délégué du Congo au forum.

Pour édifier son auditoire sur la relation entre droits de l'homme, paix et développement durable, le président du CNDH a paraphrasé le président de la République du Congo en soulignant l'extrait de son message à la nation : « *Aucune ambition n'est possible sans la*

paix... La paix a depuis toujours été notre credo car nous en connaissons le prix, ici ou dans d'autres pays où nous avons été mis à contribution dans le cadre de la recherche de solutions aux conflits », a indiqué Valère Gabriel Eteka-Yemet. Au Congo, a-t-il informé, les personnes vulnérables et les minorités disposent des mêmes droits accordés à l'ensemble de la population.

Il a, par ailleurs, reconnu que la lutte contre la pauvreté, le réchauffement climatique, la covid-19, le VIH/sida entre parmi les défis à relever. Signalons qu'en 2019, le forum des droits de l'homme Sud-Sud s'était tenu à Beijing. Le thème choisi était « La diversité des civilisations et le développement mondial des droits de l'homme ». Plus de trois cents fonctionnaires, experts, universitaires et diplomates de quelque quatre-vingts pays, régions et organisations internationales y ont participé.

Par contre, en 2017, il avait pour thème « La construction d'une communauté de destins pour l'humanité : nouvelle opportunité pour le développement des droits de l'homme Sud-Sud ». Plus de trois cents fonctionnaires et experts en provenance de plus de soixante-dix pays et organisations internationales y étaient conviés.

Fortuné Ibara

G5 SAHEL

Les dirigeants adoptent la « Déclaration de Nouakchott » sur l'éducation

Les pays du G5 Sahel ont adopté « la Déclaration de Nouakchott sur l'éducation », à l'issue du Sommet sur l'Éducation au Sahel tenu à Nouakchott, en Mauritanie.

L'objectif de la « Déclaration de Nouakchott sur l'éducation » est de réduire la pauvreté des apprentissages, promouvoir une participation accrue des filles à l'enseignement secondaire, et renforcer les compétences de base et l'alphabétisation des jeunes ayant quitté les bancs. Ont pris part à la rencontre, les présidents mauritanien Mohamed Ould Ghazouani, nigérien Mohamed Bazoum, le Premier ministre malien Choguel Kokalla Maiga, le ministre burkinabé de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation Stanislas Ouaro, et le directeur des formations des enseignements au ministère tchadien de l'Éducation nationale Djimasbeye Ngarbin ainsi le vice-président

de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'ouest et centrale, Ousmane Diagana.

La rencontre avait pour thème « Le Sahel de demain se construit à l'école aujourd'hui ». A l'occasion, les dirigeants des cinq pays se sont engagés à prioriser les actions et financements autour d'objectifs chiffrés pour réduire la pauvreté des apprentissages, promouvoir une participation accrue des filles à l'enseignement secondaire et renforcer les compétences de base et l'alphabétisation des jeunes adultes qui ont quitté l'école. Il est également question d'améliorer le mode de recrutement, de formation et de déploiement des enseignants, tout en participant

aux programmes internationaux d'évaluation périodique des acquis scolaires et autres apprentissages. La « Déclaration de Nouakchott sur l'éducation » s'engage à augmenter la part de l'éducation dans les dépenses publiques et dans le produit intérieur brut pour atteindre le niveau de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne au plus tard en 2030, tout en s'efforçant d'améliorer l'efficacité et la qualité de ces dépenses.

Le président mauritanien, Mohamed Ould Ghazouani, s'est engagé à « travailler à la refondation du système éducatif ». L'objectif étant de faire de l'école « une école républicaine qui soit un gage d'intégration pour les géné-

ration et qui redonne force et confiance à la jeunesse », a-t-il déclaré. Ajoutant : « Une jeunesse qui saura compter sur ses compétences et faire valoir les valeurs de citoyenneté pour le renforcement de l'État et de la société. La formation dans les domaines liés aux secteurs économiques prometteurs sera une priorité pour les jeunes ». Le président Mohamed Bazoum a évoqué « un cercle vicieux », indiquant : « Plus nous faisons d'enfants, moins nous sommes capables de les éduquer, moins nous les éduquons, plus ils feront des enfants à leur tour, facteurs dans notre contexte social économique de retard de développement et de croissance ».

Le vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'ouest et centrale, Ousmane Diagana, a souligné « l'urgence de relever les défis qui se posent au système éducatif dans les pays du Sahel », appelant à intensifier l'appui au secteur dans son ensemble avec un accent particulier sur l'accès équitable à l'éducation et au renforcement de sa qualité. Il mise sur des réformes coordonnées et inclusives, facteur de « réussites possibles ». La déclaration souhaite un système éducatif performant qui augmente la productivité et l'emploi, et mène à de meilleurs résultats en matière de santé, de fonctionnement des institutions publiques et de maintien de la paix.

Noël Ndong

ACTION HUMANITAIRE

L'Unicef lance un appel de fonds de 9,4 milliards de dollars

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a lancé, le 7 décembre, un appel de fonds d'urgence pour la somme record de 9,4 milliards de dollars américain afin d'atteindre plus de 327 millions de personnes, dont 177 millions d'enfants, touchés par les crises humanitaires et la pandémie de covid-19 dans le monde entier.

Les fonds sont destinés à financer des programmes essentiels pour des millions d'enfants dans le besoin dans 145 pays et territoires en 2022. Cette somme, supérieure de 31 % à celle appelée l'année dernière, témoigne, selon l'Unicef, « de l'intensification continue des besoins humanitaires ».

« Des millions d'enfants dans le monde subissent les effets des conflits, des phénomènes météorologiques extrêmes et de la crise climatique. À l'aube d'une troisième année marquée par la pandémie de covid-19, le sort de ces enfants est encore aggravé par la défaillance des économies, l'augmentation de la pauvreté et la hausse des inégalités. Comme toujours, les enfants déjà frappés par les crises sont les plus durement touchés : ils ont besoin d'aide de toute urgence », a déclaré la directrice générale de l'Unicef, Henrietta Fore.

L'appel de fonds prévoit deux milliards de dollars au titre de l'action de l'Unicef en Afghanistan, où treize millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire urgente. Par-



mi eux, un million d'enfants souffrent de malnutrition aiguë sévère à l'heure où le système de santé est au bord de l'effondrement. Par ailleurs, une somme de 933 millions de dollars sera allouée au dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la covid-19.

Cette initiative mondiale vise à accélérer la conception, la production et l'accès équitable aux tests, traitements et vaccins contre le coronavirus. « Alors que la pandémie continue de mettre à mal l'éducation, la santé, la nutrition et le bien-être des enfants du monde entier, il est urgent de financer la mise en place d'outils capables d'enrayer sa propagation », a déclaré l'Unicef dans un communiqué.

Plus de 909 millions de dollars pour répondre à la crise des réfugiés

L'Unicef a également besoin de 909 millions de dollars pour répondre à la crise des réfugiés syriens, auxquels s'ajoutent 334 millions de dollars pour la crise intérieure en Syrie. Les autres besoins de financement s'élèvent à 484 millions de dollars pour l'action au Yémen et à plus de 356 millions de dollars au titre des programmes en République démocratique du Congo. En Éthiopie où 15,6 millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire et où la violence des conflits a contraint le déplacement vers le nord de centaines de milliers d'enfants, l'Unicef a besoin de 351 millions de dollars pour mener à bien son action vitale.

L'appel de fonds record lancé cette année par l'Unicef intervient également dans le contexte d'une escalade des conflits, qui a poussé des millions d'enfants supplémen-

taires et leurs communautés au bord du gouffre. Dans les pays touchés par des conflits, les attaques contre les enfants, prenant notamment pour cible les infrastructures civiles essentielles à leur survie, se poursuivent à un rythme alarmant. Près de 24 000 violations graves commises contre des enfants ont été attestées l'an dernier, soit 72 violations par jour.

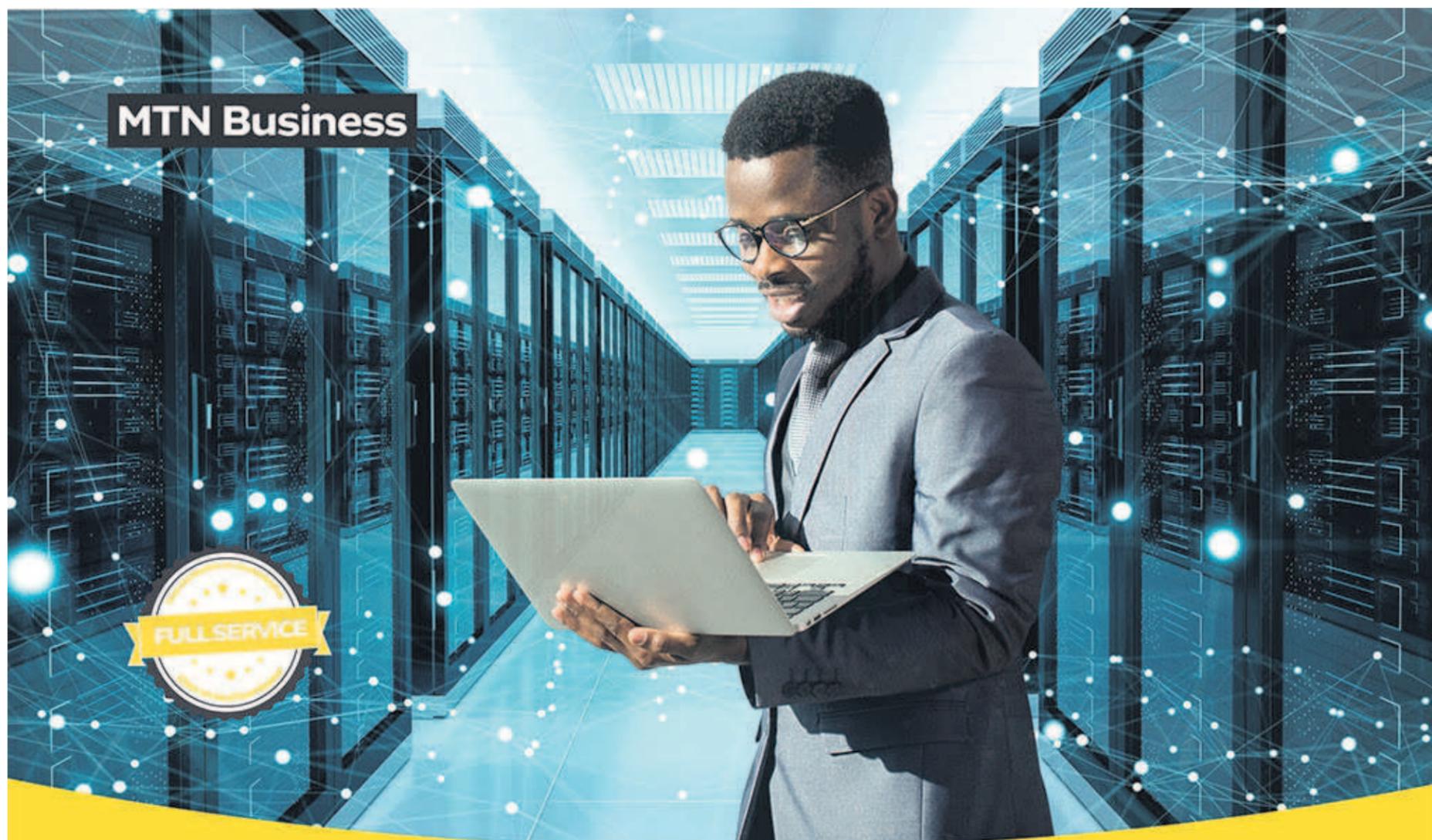
Par ailleurs, l'Unicef a noté que les changements climatiques ne font qu'aggraver l'ampleur et l'intensité des situations d'urgence. Au cours des trente dernières années, a-t-il précisé, le nombre de catastrophes climatiques a triplé. Aujourd'hui, plus de quatre cents millions d'enfants vivent dans des régions où la vulnérabilité des ressources en eau est élevée ou extrêmement élevée.

Dans le cadre de son action humanitaire en faveur des

enfants, à l'origine de l'appel de l'organisation pour 2022, l'Unicef compte traiter 7,2 millions d'enfants contre la malnutrition aiguë sévère ; vacciner 62,1 millions d'enfants contre la rougeole ; donner à 53,4 millions de personnes accès à de l'eau potable pour boire et répondre aux besoins de leur foyer ; apporter un soutien en matière de santé mentale et une aide psychosociale à 27,9 millions d'enfants et de personnes qui en ont la charge.

Il compte également aider 21,3 millions d'enfants et de femmes dans le cadre d'interventions d'atténuation des risques de prévention ou de lutte contre la violence liée au genre ; mettre des canaux sûrs et accessibles à la disposition de 51,9 millions de personnes pour signaler les cas d'exploitation et d'abus sexuels par des travailleurs humanitaires ; fournir une éducation formelle ou non formelle, y compris un apprentissage préscolaire à 77,1 millions d'enfants ; et apporter une aide financière en espèces à 23,6 millions de ménages.

Yvette Reine Nzaba



Intégrez le plus grand opérateur de Solutions Business au Congo, souscrivez à notre Pack *MTN Business*

Du développement de vos solutions à la gouvernance opérationnelle, nos experts vous accompagnent dans l'exécution de vos contrats et services

- **Connectivité** : internet (dédié et partagé) et interconnexion (MPLS, Réseau Privé Virtuel)
- **IoT (Internet of Things)** : Tracking, Sécurité
- **Data Center** : Cloud (Microsoft 365, Hébergements d'applications, Virtualisation de machine), Colocation et Hébergement de sites web
- **Téléphone Fixe d'Entreprise** : PABX et Standard Pro
- **Téléphone Mobile** : Groupe Fermé d'Utilisateur (GFU avec appels gratuits entre flotte), Forfaits Pro, internet mobile et SMS (Mobile et applicatif)

everywhere you go

mtn.cg/Business [@MtnbusinessCG](https://twitter.com/MtnbusinessCG) [@mtnbusinesscg](https://www.instagram.com/mtnbusinesscg)

Contactez-nous ☎ **123**
mtn.cg/Business



CONSEIL ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Les conseillers tiennent leur deuxième session ordinaire

La présidente du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Emilienne Raoul, a ouvert le 8 décembre, à Brazzaville, les travaux de la deuxième session ordinaire de l'assemblée générale de cette institution sur les sujets en lien direct avec la vie des Congolais.

La deuxième session du CESE va durer trois jours et traitera plusieurs points, à savoir pour le compte de la Commission des affaires économiques, échanger sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en République du Congo ; pour la Commission des affaires sociales, réfléchir sur les impacts sociaux de la pandémie à covid-19 sur la population congolaise et perspectives ; pour la Commission des affaires éducatives, culturelles et religieuses, relance et valorisation du folklore national ; pour la Commission des affaires environnementales, un regard critique sur la qualité des eaux consommées dans les principales localités du Congo. La présidente du CESE, Emilienne Raoul, a indiqué dans son allocution d'ouverture que pour la première fois au cours de cette mandature, son institution présentera son plan d'action pour les prochaines années. Dans ce plan, a-t-elle expliqué, la vision



Les participants lors de la cérémonie d'ouverture

du CESE sera exprimée, celle de bâtir un organe dynamique par l'amélioration des performances de chaque acteur et de s'ouvrir davantage à l'international en partageant avec les autres pays les grandes problématiques économiques, sociales et environnementales.

En ce qui concerne les contraintes de toute nature, elle a déclaré : « Il nous est toujours

reproché notre manque de visibilité sur la scène publique. A cette remarque, nous répondons invariablement : avec des moyens financiers et matériels adéquats, et de la ressource humaine disponible, on nous jugerait autrement ».

S'expliquant sur le reproche fait à son institution concernant le manque de visibilité sur la place publique, Emilienne Raoul in-

diqué : « Depuis la nouvelle mandature, nous participons à de nombreuses rencontres en visio conférence. Une dynamique d'échanges basée sur un esprit de complémentarité s'est instaurée entre le bureau de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions africaines présidé par le CESE du Royaume du Maroc et le CESE du Congo ».

Elle a souligné que le CESE a participé en virtuel, au mois de septembre, à un séminaire organisé par l'Algérie, sur le thème « Normalisation et commerce international ». Dans les mois à venir, a-t-elle promis, il sera question de faire comprendre et expliquer la place que prendra le Congo au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine.

En rappel, l'assemblée générale est un moment important de la vie du CESE, c'est un lieu d'échanges, d'orientation et de prise de décisions. Cette institution a pour mission de concourir, par ses avis, rapports, études et recommandations, à la bonne gestion du pays. Aussi, elle a l'obligation de transmettre les conclusions de ses travaux sous forme d'avis au président de la République, au président du Sénat, au président de l'Assemblée nationale et au Premier ministre.

Guillaume Ondze

SANTÉ PUBLIQUE

Le projet « Eboteli » rentre dans sa phase exécutoire

Lancé l'année dernière, le projet "Eboteli", cofinancé par le gouvernement, la société Philips et le Fonds des Nations unies pour la population (Funiap), va démarrer ses activités sous peu. Son coordonnateur, Anselme Ludovic Gniekoumou, l'a fait savoir le 8 décembre à Brazzaville, à l'issue de l'audience accordée par le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, à l'ambassadeur des Pays-Bas.

Le projet « Eboteli » a germé en août 2001, à travers un accord conclu entre le gouvernement, le Fnuap et la société Philips d'origine hollandaise. Il vise à améliorer la qualité des soins de santé maternelle et néonatale à tous les niveaux du système de santé au Congo, en mettant l'accent sur les soins obstétricaux et néonataux d'urgence.

Le projet sera exécuté en deux volets. La première phase dite pilote est prévue sur dix-huit mois et sera mis en œuvre dans les districts sanitaires de Sibiti, Zanaga et Mayéyé, dans le département de la Lékoumou ; à Ouesso et Souanké dans celui de la Sangha ainsi qu'à l'hôpital de référence de Talangaï, à Brazzaville.

L'objectif du projet est de réduire de 50% la mortalité maternelle et de 30% celle infantile dans les formations sanitaires citées ci-haut. L'échange avec le ministre de la Santé et de la Population a permis de faire le point de la mise en œuvre du projet à ce jour. Ainsi, pour se faire une idée de son exécution, Gilbert Mokoki et l'ambassadeur des Pays-Bas se sont rendus à l'hôpital de référence de Talangaï où la société Philips exécute les travaux.

« Philips est le porteur du projet. Il a la responsabilité d'apporter le matériel technique sanitaire sophistiqué dans ces centres hospitaliers. Très innovant, le projet permettra de réduire de 50% de la mortalité maternelle et de 30% la mortalité infantile. Conformément à l'accord, Philips devrait aussi installer les panneaux solaires, ainsi que les forages d'eau au sein de ces structures sanitaires, en vue de résorber et/ou de prévenir d'éventuel déficit », a précisé Anselme Ludovic Gniekoumou, le coordonnateur du projet "Eboteli".

Dans le projet, les engagements financiers du gouvernement s'élèvent 4 643 739 FCFA, soit 66% du budget. L'enveloppe permettra, entre autres, le paiement des salaires des fonctionnaires ; les dépenses liées aux exonérations de toutes taxes pour le matériel médical à importer ainsi que des pièces de recharge.

Firmin Oyé

AFFAIRES SOCIALES

Des humanitaires en atelier sur la gestion des risques et catastrophes

Le séminaire de formation qui se tient à Brazzaville du 8 au 9 décembre, sous l'égide du ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, avec le soutien de l'Unicef, vise, entre autres, à identifier et réduire les risques les plus probables en renforçant les capacités des participants en matière de gestion des catastrophes.

« Prévenir coûte moins cher qu'agir après la catastrophe », a indiqué le directeur de cabinet de la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Eugène Ikounga, à l'ouverture des travaux du séminaire de formation sur la gestion des risques et des catastrophes ainsi que la réponse post-catastrophe au Congo. La meilleure prévention, a-t-il poursuivi, permet de réduire la facture laissée par des catastrophes sur la population et ses activités.

L'atelier va se clôturer le 9 dé-

cembre et a plusieurs objectifs : faciliter la coordination conjointe des actions pour la mise en cohérence des plans nationaux sectoriels ; intégrer le processus de préparation et de réponse aux urgences dans les plans et programmes de développement ; réduire les délais d'intervention et le nombre de perte en vies humaines ; assurer l'efficacité et l'engagement du Congo pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et de relèvement.

A travers le pays, des phénomènes extrêmes induits par les changements climatiques sont observés à de degrés divers : inondations, ensablement, érosions et bien d'autres avec des dégâts matériels et en vies humaines. Afin de les prévenir et les réduire, la gestion des risques et catastrophes devient dès lors un facteur clé pour une bonne gestion des urgences humanitaires et de développement de la résilience des communautés.

Rominique Makaya

CATASTROPHE À BRAZZAVILLE

Un mort, des blessés et des sinistrés

Dans la nuit du 7 au 8 décembre à Mpila, dans le sixième arrondissement Talangaï, un baobab est tombé sur quelques habitations, causant des dégâts humains et matériels. Les services du ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire ont été à pied d'œuvre pour la prise en charge d'urgence.

Le baobab est tombé sans vent ni tornade. Sur les lieux du sinistre, près du port de Yoro dans la matinée du 8 décembre, l'atmosphère était déchirée par des pleurs des victimes ayant perdu leurs habitations ou ayant eu des parents blessés admis à l'hôpital. Le décès annoncé d'une des victimes a amplifié la consternation de la population inconsolable. « Nous ne savons pas



à quel saint se vouer », a indiqué une des victimes, dont la maison s'est effondrée.

La délégation du ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, conduite par le directeur de cabinet, Eugène Ikounga, est arrivée sur place, en présence de la députée de la circonscription, Blandine Nianga, pour faire le constat et déterminer les solutions d'urgence, notamment la prise en charge des

blessés admis au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, ainsi qu'à l'hôpital militaire Pierre-Mobengo. La nuit même du sinistre, les services de la sécurité civile (sapeurs-pompiers) sont intervenus pour sortir les victimes des décombres, transporter les blessés dans les hôpitaux. En fonction du constat fait sur le terrain, un plan élargi va définir les modalités de prise en charge des sinistrés.

R.M.



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL (AAOI) N° 1123 01 Y 05

Date : 02/12/2021

Nom du Projet : ARCEFA convention de financement CCG 1123 01 Y

Objet : Marchés d'appel d'Offres pour le renforcement en équipement pédagogiques de 6 centres de formation du réseau CEFA

Lot N°1	Cuisine et services hôteliers	Lot N°7	Gros Œuvre	Lot N°13	Système mécanique et Hydraulique
Lot N°2	Coiffure- Esthétique - Cosmétique	Lot N°8	Installation Electrique et Domotique	Lot N°14	Maintenance matériels Agricoles
Lot N°3	Couture- Coupe - Confection	Lot N°9	Installation Sanitaire et Traitement des Eaux	Lot N°15	Production végétale
Lot N°4	Froid et Climatisation	Lot N°10	Menuiserie, Charpente et Couverture	Lot N°16	Aviculture
Lot N°5	Finition du bâtiment	Lot N°11	Ouvrage métallique et soudure	Lot N°17	Maintenance automobile
Lot N°6	Construction métallique, Aluminium et Verre	Lot N°12	Electricité Froid et Climatisation		

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) de la République du Congo a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), convention de financement CCG 1123 01 Y pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Réseau des Centres d'Education, de Formation et d'Apprentissage (ARCEFA), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture des matériels pédagogiques des Centres d'Education, de Formation et d'Apprentissage.

2. Le METP sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture des lots cités en objet.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de michelmouanga55@gmail.com; thierry.maury@expertisefrance.fr; et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à :

CELLULE POMO / ARCEFA
278 Avenue Placide LENGA
Quartier BACONGO

BRAZZAVILLE

CONGO (Brazzaville)

Tél : +242 06 625 88 90/05 799 30 83

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir chaque Dossier d'Appel d'Offres complet en Français sur support numérique ou par mail au secrétariat de la cellule POMO/ARCEFA moyennant le paiement d'un montant non remboursable de 100 000 (cent mille) CFA par chèque ou virement exclusivement sur le compte intitulé projet ARCEFA N° 30011 00020 90000220581 30 contre récépissé.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et Les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les Offres devront être soumises sous pli fermé avec une version originale et 3 copies accompagnées d'une version numérique à l'adresse ci-dessus au plus tard le Mardi 15/02/2022 à 10h. Les Offres doivent comprendre « une garantie de l'Offre », pour un montant spécifié dans chacune des offres du fournisseur.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent au bureau de la Cellule POMO/ARCEFA, 278 Avenue Placide LENGA, BRAZZAVILLE - CONGO à 10 h 30 le Mardi 15 Février 2022. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas acceptée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Coordonnateur de la Cellule POMO
MICHEL MOUANGA**

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL**

CABINET

**COORDINATION DU PROJET « AUTO-
ENTREPRENARIAT »**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Brazzaville, le 01 DEC. 2021

APPEL A PROJET

Le gouvernement de la République du Congo en date du 10 août 2016, a adopté en Conseil des Ministres, un projet dénommé « Projet Auto-Entreprenariat » conformément à sa politique de lutte contre le chômage, afin d'inciter les jeunes à entreprendre. Le Projet Auto-Entreprenariat lance un Appel aux Porteurs de Projet, en vue de renforcer leurs capacités selon les critères suivants :

Population cible :

- Chômeurs individuels, étudiants inscrits à l'Agence Congolaise Pour l'Emploi du Congo (ACPE ex- ONEMO), personnes physiques n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite, porteurs de projet d'activités génératrices de revenus et créateurs d'emplois

Secteurs d'activités :

- Agricoles ;
- Pêche, élevage et pisciculture ;
- Agro-industrie (petites transformations) ;
- Ateliers de fabrication et réparation ;

Critères d'éligibilité :

- Être congolais, âgé entre 17 et 55 ans ;
- Être sans emploi et disponible ;
- Être porteur d'un projet dans les secteurs susmentionnés;
- Avoir une connaissance dans le secteur d'activité envisagé
- Résider si possible dans la zone où doit se dérouler l'activité ;
- Avoir au minimum un niveau scolaire de 3^{ème}.

Pour vos dossiers de candidature, merci d'envoyer votre CV et la fiche de votre projet (une page maximum) au Cabinet FAYOL CONSULTING (Tél : 06 502 82 82 ou 05 777 77 60) sis au 68 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO Centre-ville Brazzaville (en face de Congo Télécom) ou par mail : fayolconsulting@gmail.com, projetauto.entreprenariat@gmail.com.

La Coordination du Projet

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

CÉRAMIQUES

PEINTURES

MUSIQUE

**Musée
du Bassin du Congo**

galerie CONGO

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition
à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo.

EDUCATION

Les enseignants suspendent leur grève sur l'ensemble du territoire national

Dans une déclaration rendue publique le 6 décembre à Brazzaville par le co-président des Forces unies des syndicats de l'enseignement du Congo (Fesyne), Daniel Ngami, les enseignants ont décidé de continuer à vaquer librement à leurs occupations pédagogiques.

La décision fait suite à l'échange entre le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, et les directeurs de cabinets des autres ministères avec la plate-forme syndicale afin d'éviter de l'arrêt brusque des cours.

Les enseignants avaient promis d'aller en grève en cette date dans leur déclaration du 16 novembre dernier. Un cahier des charges mentionnant dix points relatifs à leur profession avait été soumis au gouvernement.

Ils exigeaient la diligence du processus de traitement de leurs dossiers. Ils condamnent, en effet, le faible quota de 1500 places attribuées aux enseignants au titre de l'année 2020-2021; le refus du recrutement d'un enseignant âgé de 45 ans à la Fonction publique. Ils exigent le recrutement des enseignants communautaires et

le rappel de soldes d'activités et bien d'autres.

A l'issue des discussions, précise la déclaration, un guichet unique a été mis en place pour démarrer le processus de traitement des textes d'application contenus dans le protocole d'accord signé entre les deux parties. Les pédagogues ont accordé une marge de manœuvre jusqu'à la fin du mois de décembre pour la matérialisation de toutes les décisions contenues dans ce protocole d'accord signé le 4 décembre, afin d'organiser une évaluation du niveau d'application.

Par ailleurs, la déclaration assure les enseignants sur l'assouplissement de la mesure excluant ceux de plus de 45 ans lors du recrutement à la Fonction publique, sur la vulgarisation du statut particulier des agents et cadres de l'éducation nationale, l'examen et l'adoption des rappels de



Les enseignants lors de la lecture de la déclaration / Adiac

solde des activités dus aux enseignants, la publication immédiate des notes de maintien au poste aux enseignants communautaires et enseignants des douze départements de Congo, l'affectation au titre de l'année 2020-2021 des enseignants finalistes des écoles de formation professionnelle

en remplacement des ex-volontaires, etc.

Ils ont émis le souhait de voir leur quota de recrutement augmenté au titre de l'année 2021-2022, afin de combler le déficit du personnel enseignant sur l'ensemble du pays. La question d'intégration des enseignants à la Fonction pu-

blique n'a pas laissé en marge le Comité national des enseignants prestataires du Congo. Cette catégorie qui ne s'accorde pas avec la Fesyne a également échangé avec le gouvernement dans l'espoir de trouver satisfaction à leurs doléances.

Lydie Gisele Oko

ENSEIGNEMENT

La communauté éducative plaide pour la rallonge du projet Praased

Les participants à l'atelier de sensibilisation et d'appropriation des activités prioritaires du Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (Praased) ont sollicité, le 4 décembre, à Brazzaville l'extension de la date de clôture de ce projet pour améliorer le rendement scolaire au primaire et au collège.

Pour repousser la date finale du projet, les séminaristes comptent mener un plaidoyer au ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale ainsi qu'après du gouverneur de la Banque mondiale pour la République du Congo.

L'atelier qui a eu lieu du 3 au 4 décembre a permis aux participants de réviser les programmes et d'améliorer les acquis des élèves. Ils ont planché sur la collecte des données pour la production des annuaires statistiques, l'enrôlement biométrique des enseignants, la formation des pédagogues et des directeurs d'écoles ainsi que sur la mise en place de l'assurance qualité pour le ministère de l'Enseignement supérieur. «Avec la communauté éducative, l'atelier a permis de prendre de nouveaux objectifs. Le comité de pilotage du Praased qui se tiendra bientôt se saisira des différentes observations et analyses pour accompagner le plaidoyer qui sera mené», a indiqué Calixte Koliardo, coordonnateur du Praased. Au cours de l'atelier et selon les composantes du projet, les par-



Le ministre Jean-Luc Mouthou

ticipants ont également mis en œuvre des curricula révisés du CPI jusqu'en 3^e et rénové le dispositif national d'évaluation des acquis scolaires. Ils sont convenus aussi pour la formation des enseignants et des inspecteurs sur le maniement des programmes révisés.

Approuvé par le Conseil d'administration de la Banque mondiale le 28 avril 2016, le Praased est issu de l'accord de financement entre le gouvernement de la République du Congo et l'Association

internationale de développement, en vue de rendre opérationnelle la stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025.

Le projet est financé à soixante-dix millions de dollars au départ mais réajusté à trente millions. Le Praased consiste à améliorer le rendement scolaire au primaire et collège ainsi qu'à renforcer la performance de certains systèmes de gestion, avec une priorité aux zones rurales et celles où les rendements scolaires sont très faibles ainsi qu'aux groupes marginalisés, notamment enfants démunis, handicapés et autochtones. «En revisitant le compte-rendu, la pertinence de vos recommandations et conclusions confirme la nécessité de les mettre en œuvre très rapidement. Soyez-en certains que ce document me servira de boussole lors des démarches que j'entreprendrai pour le Praased tant au niveau du gouvernement de la République qu'avec la Banque mondiale», a indiqué le ministre Jean-Luc Mouthou, de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation.

Fortuné Ibara

LUTTE CONTRE LE SIDA

L'ACDS boucle sa campagne de sensibilisation dans les écoles

Lancée le 30 novembre dernier par l'association Arche congolaise pour le développement social (ACDS) et ses partenaires de la société civile, la campagne de sensibilisation des jeunes à l'éducation sexuelle, notamment les maladies sexuellement transmissibles (MST) en général et le sida en particulier a été clôturée le 7 décembre à l'école Joseph-Nkéoua à Bacongo.

Composée de quelques membres de l'ACDS ainsi que leurs partenaires, la délégation de l'organisation de la société civile a usé de toutes les méthodes pour transmettre le message de prévention, de lutte et de prise en charge du VIH/sida.

Cette campagne a conduit les membres de l'ACDS dans plusieurs écoles publiques de Brazzaville dont le lycée Savorgnan-de-Brazza, l'école la Solidarité, Joseph-Nkéoua et autres. Partout où ils sont passés et devant un peuple très jeune composé des élèves des cycles confondus, les orateurs ont exposé les conséquences néfastes d'une sexualité non contrôlée. Ils ont, en effet, mis en exergue les moyens de prévention, les pistes de traitement ainsi que les actes qui conduisent les jeunes à contracter les maladies et infections sexuellement transmissibles. «Il y avait un engouement des élèves et du personnel enseignant. L'objectif était atteint puisque nous avons touché notre cible et nous sommes très contents. L'association et ses partenaires continuent à travailler selon nos missions», a expliqué Idris Yombi, secrétaire général de l'ACDS.

Notons que la campagne s'est déroulée dans le cadre de la célébration, chaque 1er décembre, de la Journée internationale de lutte contre le sida. L'ACDS a profité de l'opportunité pour exécuter sa feuille de route afin d'éduquer les élèves sur cette maladie qui ne cesse de faire les dégâts. A Joseph-Nkéoua, les élèves ont, à leur tour, posé des questions afin de faciliter la compréhension, appréhender les contours de cette pandémie.

Rude Ngoma



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET D'APPUI À LA REFONDATION DE LA FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL (PARFTS)



UNITE DE COORDINATION DU PROJET (UCP - PARFTS)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT EXTERNE DU PROJET D'APPUI A LA REFONDATION DE LA FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL (PARFTS)

Convention de financement N° CCG 1095 01G

Le Gouvernement de la République du Congo et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé une convention d'affectation pour le financement du Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social (PARFTS). L'Unité de Coordination du PARFTS (UCP) assure la maîtrise d'ouvrage du projet pour le compte du Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire (MASAH).

L'objectif sectoriel du PARFTS est de renforcer la lutte contre la précarité sociale au Congo à travers :

-La création et la mise en fonctionnement de l'Institut National du Travail Social (INTS) ;

-Le renforcement des capacités du MASAH, en particulier, (i) l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs du ministère et des services sociaux privés et (ii) l'appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale d'action Sociale (PNAS).

L'UCP a l'intention d'utiliser une partie de ses ressources pour effectuer les paiements au titre du contrat de services d'expertise d'un cabinet pour la réalisation des audits externes financiers et comptables du projet. Le cabinet sera recruté pour deux exercices comptables 2021 et 2022.

OBJECTIFS DE LA MISSION :

L'objectif de l'audit des Etats Financiers du Projet (EFP) est de permettre à l'auditeur, d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situa-

tion financière du projet au 31 décembre de chaque année et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées. Le cabinet réalisera un audit annuel administratif, comptable et financier du projet.

QUALITÉ DE L'AUDITEUR :

Le cabinet d'audit doit être enregistré et être régulièrement inscrit au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu au plan national. Le cabinet doit jouir d'une expérience confirmée en comptabilité et audit financier des projets de développement, notamment ceux financés par les partenaires au développement.

DURÉE DE LA MISSION :

La mission couvre la période allant du 1er janvier 2021 au 30 juin 2022, soit 18 mois.

L'Unité de Coordination du Projet / PARFTS invite par conséquent, les cabinets intéressés à manifester leur intérêt à réaliser la mission décrite ci-dessus. Ceux-ci doivent fournir les informations indiquant les capacités techniques à exécuter les prestations sollicitées notamment, les références concernant l'exécution de contrats analogues, les expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, la disponibilité du personnel clé, etc. Sur

cette base, une liste restreinte de consultants ayant les qualifications requises sera établie. La sélection du cabinet se fera par la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et coût (SFQC). Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les Termes de Référence complets, à l'adresse indiquée ci-dessous, les jours ouvrables de 9h 30 à 15h 00.

Les dossiers de candidature doivent être adressés, au plus tard le 07 janvier 2022, à 12 heures, sous pli fermé, à l'adresse suivante, avec mention « Avis à manifestation N° CCG 1095 01G en vue de recrutement d'un cabinet pour l'audit externe du PARFTS » :

Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social (PARFTS)

Unité de Coordination du Projet.

Située à l'adresse suivante :

Case A87A rue Dupleix / Quartier MPIAKA (Derrière Grandes Endémies) Blanche GOMES Brazzaville ;

Contact : (+242) 06 403 13 72 ;

E-mail parfts1@gmail.com

République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 09 décembre 2021

**Le Coordonnateur PARFTS,
Sylvain Ernest MOUYEDI**

Avis d'Appel d'Offres

Date : 09 décembre 2021

Nom du Projet: Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social

AAO No : 002 / MASAH / PARFTS / UCP - 2021

1. La République du Congo a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social (PARFTS). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché relatif à l'acquisition et l'installation du groupe électrogène. Les Soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou deux lots tels que définis dans les Documents d'Appel d'Offres. Les soumissionnaires souhaitant proposer des remises, dans l'hypothèse où ils obtiendraient deux lots, sont autorisés à le faire et devront indiquer ces remises dans le Formulaire de Soumission.

2. L'Unité de Coordination du Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social (UCP-PARFTS) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture du mobilier de bureau, matériel pédagogique et informatique.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social (PARFTS) tél. (242) 06 403 13 72, courriel: parfts1@gmail.com et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'Unité de Coordination du PARFTS, sise Case A87A rue Dupleix / Quartier MPIAKA (Derrière Grandes Endémies), Brazzaville-Congo, ou par courriel parfts1@gmail.com, du lundi au vendredi de 8 heures à 16 heures.

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formulant une demande écrite à

l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cinquante Mille (50 000) Francs FCFA.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 28 janvier 2022 à 14 heures précises. Les Offres doivent comprendre une garantie d'offre de Cinq Cent Mille (500 000) FCFA sous forme de caution bancaire, délivrée par une banque agréée en République du Congo par la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC). Les offres reçues après le délai fixé ci-dessus seront rejetées.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le 31 janvier 2022 à 10h00 heure locale, dans la salle de réunion de l'UCP à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire, Unité de Coordination du PARFTS, sise Case A87A rue Dupleix / Quartier MPIAKA (Derrière Grandes Endémies), Brazzaville-Congo

8. Les exigences en matière de qualification concernent entre autres, la régularité de la situation du candidat par rapport à l'administration fiscale.

**Le Coordonnateur du PARFTS,
Sylvain Ernest MOUYEDI**



HAUT COMMISSARIAT A LA REINSERTION DES EX COMBATTANTS
PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES DANS LE DEPARTEMENT DU POOL
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES DANS LE DEPARTEMENT DU POOL

(Relance)
N°005C/PASD-2021

La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 28 juin 2017, un Accord de don de 2 750 000 de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui à la Promotion des Moyens de Subsistance Durables dans le Département du Pool (PASD). Une partie des fonds du projet est réservée à l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet.

L'Unité Nationale de Coordination du Projet PDAC, en charge de la gestion fiduciaire du PASD, invite les personnes éligibles à présenter leur dossier de candidature comprenant :

- un diplôme de niveau Bac+5 en sciences sociales (économie, démographie, sociologie, psychologie, géographie, développement rural...), statistique ou équivalent.
- avoir déjà réalisé au moins 3 prestations similaires notamment en milieu rural ;
- avoir une bonne connaissance du suivi/évaluation de projets et programmes financés par les bailleurs de fonds (en particulier la Banque mondiale);
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- avoir une bonne connaissance des localités de la zone du projet serait un atout.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de soumission ;
- un curriculum vitae ;
- une photocopie du diplôme requis,
- des certificats, attestations, copies de contrats ou autres documents justifiant l'expérience du consultant ;
- une proposition technique décrivant la compréhension de la mission, la méthodologie de travail et le calendrier du processus d'évaluation.

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de comparaison des CV, conformément aux Directives de passation des marchés de la Banque mondiale.

Les termes de référence peuvent être consultés à l'Unité Nationale de Coordination du PDAC. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés au plus tard, le mercredi 15 décembre 2021, au siège du Projet sis Boulevard Denis SassouNguesso, Mpila/Brazzaville - République du Congo, Tél : (242) 06 858 88 88 ; E-mail : pdac2021@outlook.com et pdacuncp@gmail.com, les jours ouvrables, de 9 heures à 15 heures 00.

Fait à Brazzaville, le
Le Coordonnateur National du PDAC
Isidore ONDOKI

NÉCROLOGIE

Bedel Baouna, résidant en France, a la tristesse d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de son frère cadet, Loumikou-Mabonzo Modeste Borgia, décès survenu le lundi 29 novembre à l'hôpital Avicenne de Bobigny, à l'âge de 49 ans, des suites d'une longue maladie.

La veillée mortuaire se tiendra ce vendredi 10 décembre de 20h à 4h30 du matin, dans la salle de Sevrans Beaudottes (4, rue Frédéric Joliot-Curie 94270 Sevrans, Ligne B du RER). La cérémonie des funérailles aura lieu le vendredi 17 décembre / Levée de corps à 10h 15 à la chambre mortuaire de Bobigny (125 rue de Stalingrad 93000 Bobigny), suivie d'une messe d'actions de grâce en l'église Saint Lucien à la Courneuve. Inhumation à 13h45 au cimetière intercommunal de la Courneuve. Contact : 00 336 59 82 61 17



IN MEMORIAM



Il y a exactement une année, nous quittait Donat Ellion Arielle.

Son père Donat Ellian Anicet, les familles Ndzilla Etienne, Bouillon Ingrid convient tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pensée pieuse pour elle. Que l'Eternel notre Dieu nous aide à surmonter cette épreuve dont le vide causé en nous ne saura être comblé. A cette occasion, trouvez ici l'expression de notre reconnaissance et nos remerciements pour l'assistance multiforme et toute la compassion dont nous avons bénéficié.



Les familles Madzengué, Balinga, Bozoka et Makayat annoncent à la grande famille de la Likouala, aux frères et soeurs musulmans en République du Congo, aux membres du parti Mouvement des écologistes congolais, aux amis et connaissances, le décès de Younous Mandzengué, ancien ambassadeur du Congo à Cuba, survenu en France le 28 novembre 2021.

La veillée mortuaire se tient à son domicile sis case n°269 à Batignolles (arrêt de bus Bopaka).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

VIE D'ENTREPRISES

Les financiers débattent de la gestion rationnelle des risques

La première édition du dîner de gala des directeurs administratifs et financiers (DAF) organisée, le 3 décembre, à Double Tree Hilton à Pointe-Noire, par Top Tax international et MTN Business Congo, a suscité un engouement exceptionnel et des échanges enrichissants permettant aux DAF présents de mieux appréhender et gérer les risques auxquels ils font face au quotidien.

Organisée sur le thème «La maîtrise du risque gage de réussite des fonctions de DAF», l'activité a réuni les directeurs financiers, les experts panelistes, financiers... Cela a été une bonne occasion pour tous de réfléchir sur cette thématique au regard des enjeux importants auxquels les entreprises sont appelées à être de plus en plus performantes et faire face à la concurrence de plus en plus ardue dans le secteur.

Ainsi, les DAF sont sans cesse appelés à prendre la mesure du risque dans tous les sens du terme, à savoir les risques comptables, fiscaux, financiers, juridiques, assurantiels, risques sociaux, risques de fraude, etc. « Le monde change, tout comme le rôle du directeur administratif et financier. Dans les entreprises d'aujourd'hui, ils sont sollicités de nouvelles manières. En plus des risques auxquels ils sont exposés et dont ils ont la lourde responsabilité de gérer et, surtout, de bien gérer, leur mandat s'est élargi et ils sont contraints de développer et d'adopter de nouvelles compétences et de nouvelles façons de travailler. En plus de cela, la nouvelle donne mondiale, marquée par la pan-



Paul Koffi Goli, associé gérant de Tax top international en ouvrant la cérémonie de la covid-19, impose de nouvelles contraintes avec tout ce que cela emporte comme conséquences et impacts sur la fonction de DAF», a dit d'emblée Paul Koffi Goli, associé gérant de Tax top international en ouvrant la cérémonie.

Selon lui, l'opportunité de la création d'une journée de gala dédiée aux DAF répond à différents objectifs, à savoir créer une plateforme de Networking à travers les décideurs qu'ils sont. C'est ainsi que s'explique la mise en place

d'une tribune forte qui se veut un cadre d'échange et de débat avec ces professionnels-clés et meneurs de jeu. « Nous souhaitons faire de ce gala des DAF une tribune à laquelle les défis majeurs de la finance, de la fiscalité et autres métiers connexes seront l'objet de discussions. En somme, ce gala sera un lieu de propositions des solutions pragmatiques à certaines problématiques tant locales qu'internationales rencontrées par les acteurs de la vie économique

d'ici et d'ailleurs », a-t-il poursuivi. Il a ajouté qu'il s'agit, par cette initiative, de créer une plateforme de partage et d'information pour développer un réseautage au réel avec divers partenaires.

Ainsi, plusieurs sous-thèmes ont été développés par les experts panelistes. Ce sont, entre autres, comment améliorer la performance de l'entreprise par le mécanisme du contrôle interne; des clés pour la mise en œuvre d'un dispositif de gestion de risques; pilotage et maîtrise de la fonction fiscale: levier de croissance de l'entreprise; pourquoi la gestion du risque est-elle indispensable pour l'amélioration des performances; piloter la lutte contre le risque de fraudes et de cyber-fraude: le rôle-clé du DAF... Autant de questions et bien d'autres qui ont fait l'objet de discussions assorties des propositions et contributions prouvant que plus que jamais, le DAF est la cheville ouvrière de l'entreprise en ce sens qu'il reste un acteur-clé dans la mise en œuvre de la politique de l'entreprise, gère les budgets alloués, s'assure que les risques auxquels l'entreprise est confrontée sont bien gérés et sous contrôle.

En somme, le DAF moderne est

pluridisciplinaire en ce sens qu'il doit être en mesure d'établir et d'insérer les finances dans toutes les fonctions en maintenant la visibilité de l'entreprise. Il doit apporter de la valeur ajoutée en dehors des limites strictes de fonction finance; s'impliquer dans la cybersécurité, la recherche et la gestion des talents, la transformation digitale, la fraude, la fiscalité, l'assurance risque, la gouvernance et bien d'autres domaines contribuant à l'amélioration des performances de l'entreprise.

A ce gala, plusieurs sociétés partenaires ont fait la présentation de leurs activités et services afin d'édifier l'auditoire sur leur savoir-faire et susciter d'éventuelles collaborations le cas échéant. La première édition du dîner de gala des DAF a pris fin par un dîner haut en couleurs arrimé à une Tombola organisée par le MTN Business Congo, le partenaire principal de l'événement, avec la distribution de nombreux cadeaux surprises aux participants. La deuxième édition de l'événement qui sera désormais célébré sous l'appellation de « Africa CFO Forum » est prévue pour juin 2022, dans la capitale océane.

Hervé Brice Mampouya



EXPOSITION VENTE



Pour vos cadeaux de fin d'année et de Nouvel An, le Musée Galerie Bassin du Congo vous présente, du 3 décembre 2021 au 31 janvier 2022, une exposition vente de peinture et de sculpture des anciens et jeunes plasticiens du Bassin du Congo.

Lundi à vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 13h.



AVIS DE RECHERCHE

Le Groupe Yannick recherche :

Un comptable ;

Un administrateur ;

Des maîtres chiens ;

Des APS (agent de sécurité),

Des conducteurs moto et véhicule

Délai des dossiers du 6 au 10 décembre 2021.

Tél : 06 402 81 81

Adresse : 2549 rue Charles des Faucault Centre-ville, face Résidence Marina.

AVIS DE VENTE

Une société recherche un terrain à vendre sur l'avenue de la Paix
Tél: 06 679 78 78

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



DISPARITION

Mort brutale de l'artiste musicien Kassoul Chalkidri

Le talentueux chanteur de l'orchestre Extra musica nouvel horizon a tiré sa révérence le 7 décembre, aux environs de 17h, à l'hôpital militaire Pierre-Mobengo, des suites d'un malaise, à l'âge de 37 ans.

De son vrai nom Cristin Moundougou, l'ancien sociétaire d'Extra musica zangul de Roga-Roga, Kassoul Kassoumbalessa dit Kassoul Chalkidri 00/100, quitte le monde des humains à fleur d'âge. Cet artiste charismatique, qui devait assurer l'avenir de la musique congolaise (selon certains mélomanes), laisse pour la postérité un morceau qui fera parler de lui, "Maman Mapassa". Chanté en l'honneur de Pamela Ondongo, cette chanson qui accroche déjà les cœurs des mélomanes est l'une des meilleures de l'album « Vision », dont la présentation officielle était prévue pour ce 11 décembre. « Nous n'en revenons pas. C'est difficile à croire. Tous les artistes sont inconsolables. On nous a arraché le pilier. Ce n'est pas maintenant que nous aurons un artiste musicien comme lui. Alors que nous nous préparions à présenter officiellement l'album "Vision" au public pour ce samedi 11 décembre, voilà qu'on nous sacrifie notre artiste. Car, d'après le rapport reçu par la famille venant des médecins, notre Kassoul est mort des suites d'un empoisonnement. Nous avons tenu une réunion en urgence pour voir ce qu'il y a lieu de faire et par la même occasion, demandons à nos artistes de faire extrêmement attention, parce que l'on ne sait pas d'où

vient le mal », a déclaré Sonor Digital, chef d'orchestre. La veillée mortuaire a lieu dans la rue Mboko, à Ouenzé, dans le cinquième arrondissement de Brazzaville, entre les avenues des chars et de 753. L'artiste musicien était très adulé des mélomanes. Sitôt après l'annonce de la nouvelle de sa mort, les chroniqueurs de musique, les opérateurs culturels, les artistes musiciens n'ont point tardé pour envahir la toile par des messages de condoléances. C'est le cas de Vogel Décibel, présentateur de l'émission Fara-Fara sur DRTV. « Kassoul Chalkidri 00/100, tu me surprends. Tu meurs au moment où ta belle chanson "Maman Mapassa" commençait déjà à s'installer dans nos cœurs. Tu as été un artiste exceptionnel et plein d'avenir. Ta disparition inopinée laisse un vide énorme au sein d'Extra musica nouvel horizon et dans la musique congolaise. Tu es parti très tôt », a-t-il écrit.

Benoît Narcisse Tchichimbi, animateur de l'émission Tam-Tam sur Télé Congo, a dit : « Lepousse Kassoul, je sais que tu ne me diras pas du tout ! Mais laisse-moi te dire que tu avais le droit de devenir un leader charismatique, car tu savais chanter, danser et te faire respecter. Tu avais tous les atouts pour être patron... Que



Dieu t'accueille ».

Le producteur de musique Serge Offis s'est dit lui aussi abasourdi par la triste nouvelle faisant état de la disparition tragique de Kassoul. « Par cette occasion, nous présentons toutes nos sincères condoléances les plus attristées à sa famille biologique et musi-

cale », peut-on lire.

Kevin Mbouandé a exprimé aussi ses condoléances. « En mon nom propre et celui de l'orchestre Patrouille des stars, recevez nos plus sincères condoléances et toute notre amitié dans ce moment difficile. Repose en paix mon petit Kassoul », a déclaré

l'artiste.

Djyson philosophe, patron du groupe Super Nkolo Mboka, a souhaité lui aussi les condoléances les plus attristées aux familles artistique et biologique de Kassoul 00/100.

Lévyson Énigma, son ancien sociétaire, a exprimé lui aussi sa tristesse. « C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès de mon frère, l'artiste Kassoul du groupe Extra musica nouvel horizon. Je suis inconsolable et je le serai encore longtemps. Car au-delà du travail, tu étais mon petit frère de cœur. Et tu le resteras pour toujours. J'adresse mes condoléances les plus attristées à la famille biologique, à la famille artistique d'Extra musica dans son ensemble », s'est exprimé le musicien.

Sam Samourai, lui, a écrit : « Un artiste est parti. Je n'ai pas les mots pour traduire toute ma tristesse. Tu as été un frère officiel, une fierté pour le Congo. La mort de Kassoul Chalkidri 00/100 est une perte immense pour la musique congolaise ».

Notons que Kassoul Chalkidri 00/100 a été non seulement un chanteur-auteur-compositeur, mais aussi un danseur et chorégraphe du groupe Extra musica nouvel horizon. Né en 1984, il laisse deux enfants orphelins.

Bruno Okokana

ELECTIONS AU CNOSC

Raymond Ibata seul candidat à la présidence

Le Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc) élira les nouveaux membres de son comité exécutif pour le compte de l'olympiade 2021-2024, le 11 décembre. Dans la plupart des postes, il n'y a pas d'enjeu d'autant plus que les candidatures sont uniques.

Après la période de dépôt des candidatures, la Commission électorale indépendante a livré son verdict en publiant, le 6 décembre, la liste des candidats éligibles aux différents postes lors des élections au Comité national olympique et sportif congolais.

Conformément à ses statuts adoptés le 8 avril 2017, le Comité exécutif



du Cnosc est composé du président, de quatre vice-présidents dont une femme, d'un secrétaire général et d'un trésorier général. Leur mandat est de quatre ans renouvelable deux fois.

A la présidence, Raymond Ibata va rempiler, étant le seul candidat en lice. André Blaise Bollé est aussi le seul candidat à la première vice-présidence, tout comme Pascal Akouala Goelot, candidat unique à la deuxième vice-présidence et Françoise Mahoungou. Jean Paul Ngaloua n'a non plus de concurrent au poste de secrétaire général. Il y aura, par contre, enjeu à la quatrième vice-présidence, puisque deux candidats ont manifesté leur intérêt, notamment Micheline Okemba et Jean Claude Mopita, mais aussi à la trésorerie générale où Hilaire Toulani Nguuari sera opposé à Jean Claude Itoua.

James Golden Eloué

COUPE DE LA VILLE DE FOOTBALL

Nathaly's et Nico-Nicoyé s'affronteront pour le titre



L'équipe de Nathaly's/Adiac

La Ligue départementale de football du Kouilou/Pointe-Noire a organisé, du 20 novembre au 7 décembre, la Coupe de la ville de Pointe-Noire. Initié dans le cadre du tournoi de mise en jambe en perspective de la participation des équipes aux différents championnats de la ligue et de la Fédération congolaise de football pour la saison 2021-2022, ce tournoi sera clôturé par la finale entre Nathaly's et Nico-Nicoyé.

Les deux finalistes ont arraché leur qualification, le 7 décembre, au Complexe sportif de Pointe-Noire, après leur victoire en demi-finales. La première demi-finale a été remportée par Nathaly's qui a pris le dessus sur l'ASP, en lui infligeant un score de 2-0, avant que Ni-

co-Nicoyé ne réitère le même exploit face à Beni-sport, en seconde demi-finale.

Nathaly's et Nico-Nicoyé s'affronteront sous-peu, lors d'une cérémonie qui sera rehaussée par la présence du député maire de la ville, François Kando.

Au total, dix-neuf équipes de la Ligue 1, Ligue 2 et de national 1 et 2 ont pris part à ce tournoi qui s'est déroulé en éliminatoire directe.

Cependant, la réussite de l'organisation de la finale de la Coupe de la ville de football sera un pari gagné pour la nouvelle équipe dirigeante de la Ligue de football du Kouilou/Pointe-Noire, après plusieurs années sans succès.

Charlem Léa Itoua